



## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/17

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service Technique

**Objet : groupement de commandes proposé par le centre interdépartemental de la Grande Couronne (CIG) pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027**

### Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2023/02-6 relative à l'adhésion au groupement de commandes proposé par le CIG pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) concernant la période 2024-2027 ;

**Vu** la décision n° 2023/57 du 24 novembre 2023 pour la souscription des contrats relatifs aux risques dommages aux biens, flotte automobile, auto-collaborateur et protection fonctionnelle des agents et des élus ;

**Considérant** que le lot 5 « protection juridique » a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général par la commission d'appel d'offres du CIG qui s'est réunie le 7 juillet 2023 ;

**Considérant** l'attribution du lot 5 « protection juridique » à la commission d'appel d'offres du CIG qui s'est réunie le 5 décembre 2023 ;

**Considérant** la présentation des résultats de la consultation à destination des collectivités membres du groupement ;

### DÉCIDE :

**Article 1 :** De souscrire le contrat d'assurance avec la société RELYENS SPS, située route de Creton, 18110 Vasselay, pour le lot :

- 5A : protection juridique des collectivités pour un coût annuel de 254,38€ (taxes fiscales incluses)

**Article 2 :** Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 4 ans ;

**Article 3 :** De signer tout avenant modificatif se rapportant à ce marché ;

**Article 4 :** Les crédits seront inscrits au BP 2024.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 12 février 2024

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA**



Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20240212-2024-1771-17  
Date de réception préfecture : 12/02/2024

Mis en ligne le 12/02/2024

Document rendu exécutoire le 12/02/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**